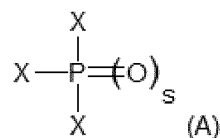


19
REVENDICATIONS

1. Composition lubrifiante comprenant :

- au moins une huile de base ; et

5 - de 0,1 % à 30 % en masse d'un composé ester phosphoré de formule
(A) :



dans laquelle

10 s vaut 0 ou 1 ; et

les radicaux X représentent, indépendamment les uns des autres, des groupements -OR' ou R', où R' représente un hydrogène ou un groupement hydrocarboné, linéaire ou ramifié, ayant de préférence de 1 à 36 atomes de carbone, sous réserve que :

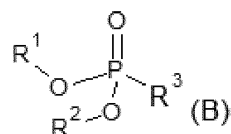
15 lorsque s vaut 0, les trois radicaux X représentent des groupements -OR' et que,

lorsque s vaut 1, au moins deux des trois radicaux X représentent des groupements -OR'.

20 **2.** Composition lubrifiante selon la revendication 1, comprenant :

- au moins une huile de base ; et

- de 0,1 % à 30 % en masse d'un composé ester phosphoré de formule
(B) :



25

défini tel que :

- R¹ et R², identiques ou différents, représentent indépendamment un groupement alkyle, linéaire ou ramifié, comprenant de 1 à 36 atomes de carbone, ou R¹ et R², identiques ou différents, représentent indépendamment

20

un groupement alcényle, linéaire ou ramifié, comprenant de 2 à 36 atomes de carbone; et

- R³ représente un hydrogène ou un groupement hydroxyle.

5 **3.** Composition selon la revendication 1 ou 2, comprenant en outre au moins un additif choisi parmi des détergents, des dispersants et leurs mélanges.

4. Composition selon la revendication 3, dans laquelle :

10 - la quantité de détergent varie de 3 % à 40 %, préférentiellement de 5 % à 30 %, avantageusement de 10 % à 25 % en masse, par rapport à la masse totale de la composition lubrifiante ; et/ou

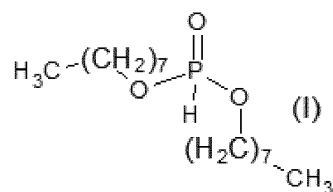
 - la quantité de dispersant varie de 0,01 % à 10 %, préférentiellement de 0,1 % à 5 %, avantageusement de 0,5 % à 3 % en masse, par rapport à la masse totale de la composition lubrifiante.

15

5. Composition selon la revendication 3 ou 4, dans laquelle les détergents sont des détergents surbasés au carbonate de calcium choisis parmi les carboxylates, les phénates, les sulfonates, les salicylates et les détergents mixtes phénates - sulfonates – salicylates.

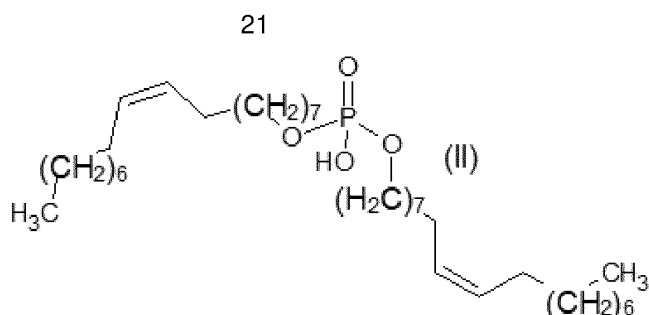
20

6. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le composé de formule (A) ou le composé de formule (B) correspond au composé de formule (I) défini par la formule suivante :



25

7. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans laquelle le composé de formule (A) ou le composé de formule (B) correspond au composé de formule (II) défini par la formule suivante :



8. Utilisation d'un composé de formule (A) ou de formule (B) tel que défini dans les revendications 1, 2, 6 ou 7 dans une composition lubrifiante comprenant au moins une huile de base pour prévenir et/ou diminuer la corrosion et/ou la tribocorrosion d'au moins une pièce métallique d'un moteur, notamment un moteur deux-temps, par exemple un moteur marin deux-temps.

9. Utilisation de la composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 pour la prévention et/ou la diminution de la corrosion et/ou la tribocorrosion d'au moins une pièce métallique d'un moteur, notamment un moteur deux temps, par exemple un moteur marin deux-temps.

10. Procédé de passivation d'au moins une pièce métallique d'un moteur, notamment un moteur deux-temps, par exemple un moteur marin deux-temps, comprenant au moins une étape de mise en contact de ladite pièce métallique avec une composition lubrifiante définie selon l'une quelconque des revendications 1 à 7.